

ACTES
DE
L'ACADEMIE
NATIONALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX

L'ACADEMIE DE BORDEAUX A ÉTÉ ÉTABLIE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV
PAR LETTRES PATENTES DU 5 SEPTEMBRE 1712
ENREGISTRÉES AU PARLEMENT DE BORDEAUX LE 3 MAI 1713.
ELLE A ÉTÉ « RECONNUE » PAR ORDONNANCE ROYALE DU 13 AOÛT 1828.

5^e SERIE. — TOME II. — (Année 1977)

SÉANCE DU 6 JUIN 1977

Réception
de M. Jacques BRÉHANT

BORDEAUX
HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES
1, Place Bardineau

1978

RÉCEPTIONS ET SOLENNITÉS

SEANCE DU 6 JUIN 1977
tenue dans les foyers du Grand-Théâtre

RÉCEPTION DE M. JACQUES BRÉHANT

DISCOURS DE M. FRANÇOIS-GEORGES PARISSET

Monsieur,

Lorsqu'il a été question de choisir un nouveau membre associé de l'Académie, c'est M. le doyen Tayeau qui a mis en avant votre nom, et c'est M^e Dufourg, notre Secrétaire perpétuel, qui l'a proposé à nos suffrages : l'Académie unanime l'a écouté.

Grâce à Monsieur Chaban-Delmas, notre maire, et à nos édiles, grâce à Monsieur Boireau, directeur du Grand-Théâtre, nous voici donc rassemblés autour de vous dans le chef-d'œuvre de Victor Louis. Si ce théâtre, le plus beau du XVIII^e siècle, est le témoin de l'âge d'or bordelais, ce grand foyer, lui, correspond à la prospérité du XIX^e siècle avec ses dorures répétées, ses chapiteaux multipliés, son plafond de Bouguereau. Et la cérémonie placée au cœur du Festival bordelais, affirme que le Bordeaux du XX^e siècle continue à célébrer les sciences comme les arts, *toutes* les manifestations du génie humain.

C'est pour moi, monsieur, un honneur extrême de vous recevoir en tant que président de l'Académie.

Le hasard fait que, sans nous connaître, nous avons certains points communs : vous êtes né à Nancy comme moi, vous êtes fils de professeur comme moi. Nous avons aussi en commun une vénération pour Georges de La Tour, le peintre lorrain des nuits mystiques. La couverture de votre maître livre montre la haute flamme de la veilleuse qui éclaire la Madeleine du Louvre, cette Madeleine qui dans sa cellule, tenant une tête de mort sur ses genoux, est prise dans une méditation (ou dans une extase) près de la table chargée de la discipline et de livres empilés en

ordre. De toutes les Madeleine peintes par La Tour celle-ci est la plus austère ; savez-vous qu'il y en a une autre presque semblable, mais plus jeune et fragile, comme un oiseau sans défense, près d'une table où les livres sont maintenant en équilibre instable. Mais dans les deux cas, la flamme monte droite et claire : cette flamme pure et inlassable a été un réconfort, une consolation pour une malade, une mourante.

Mais je voudrais faire sentir quel privilège est pour nous votre entrée dans notre Académie et, dût votre modestie en souffrir, je vais tracer brièvement les étapes de votre carrière et dire les orientations de vos recherches.

Vous avez décidé tout jeune d'être médecin ; vous êtes externe en 1926, interne en 1931, et votre thèse est soutenue en 1937. En 1937 aussi, à la clinique chirurgicale de l'hôpital Cochin, vous y êtes le chef de clinique du professeur Charles Lenormant, ce dernier a su vous persuader que l'Afrique du Nord manquait d'ambassadeurs parisiens sur le plan chirurgical.

Vous voici donc d'abord chirurgien des hôpitaux d'Oran (1938), directeur du Centre anticancéreux d'Oran (1951), et je n'oublie pas que vous êtes devenu agrégé en 1953 ; puis, en 1958, vous voici à Alger directeur du Centre anticancéreux et de l'Institut de recherches carcinologiques. Il est facile de dénigrer le colonialisme et d'oublier ce que nous avons donné. Ce centre Pierre-et-Marie-Curie, auquel vous vous êtes passionnément attaché, a été inauguré en 1959 par le ministre de la Santé. C'est un splendide établissement de 400 lits, doté des équipements les plus modernes, et c'est là, selon vous, que vous avez connu les années les plus fécondes de votre vie professionnelle, les plus difficiles aussi à cause de la guerre d'Algérie : l'Institut manquait de techniciens, d'infirmiers, de médecins. Vous étiez le directeur, mais avec un maigre effectif administratif, vous étiez le professeur de clinique chirurgicale et carcinologique et, dès 1959, le chef d'un service de 150 lits mais avec un seul assistant. La Faculté de médecine manquait un peu de tout et il vous a fallu en devenir un temps le doyen en 1962 et 1963.

Vous avez en vérité donné de votre vie à Alger.

Mais en 1966, le gouvernement algérien a désiré reprendre la direction de l'Institut, en souhaitant que vous conserviez vos autres fonctions. D'accord avec le gouvernement français et dans l'intérêt de la coopération, il vous a paru préférable de ne pas accepter et vous avez regagné la métropole.

Dès 1967, vous êtes professeur à Paris, à l'Université René-Descartes, à la Faculté de médecine Necker-Enfants Malades et chirurgien de l'hôpital de Vaugirard.

Avec les *charges* s'accumulent les récompenses : vous êtes fait chevalier de la Légion d'honneur, élu membre de l'Académie de chirurgie, correspondant de l'Académie de médecine qui, par ailleurs, vous a proclamé lauréat à trois reprises et, tout récemment, vous avez été élu correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Votre audience est internationale. Vous avez participé à huit Congrès en France et à l'étranger et vous y avez présenté de nombreuses communications.

De ces travaux je voudrais maintenant donner une idée. Vous avez publié plusieurs livres : *Le chirurgien en présence de l'état diabétique*, *La chirurgie du pancréas*, *Le traitement du cancer du pancréas*. Vous avez écrit des articles proches de ces livres et dont je ne donnerai pas ici le détail. Mais d'autres concernent la pathologie médicale, la rupture du biceps, les embolies gazeuses, etc., et, pour le profane, que de mots mystérieux, de maux étranges : la protrusion acétabulaire, les kystes hydratiques du poumon, ou du foie, les hernies ischiatiques.

D'autre part, vous avez collaboré à des travaux généraux, le *Nouveau traité de médecine*, *La pratique médico-chirurgicale*, *l'Encyclopédie médico-chirurgicale*, *La presse médicale*, dont vous faites en 1972 *La nouvelle presse médicale* et où vous avez donné un millier d'articles, revues générales, chroniques, actualités, études. C'est là que s'épanouit votre ouverture d'esprit, votre curiosité inlassable : vous vous préoccupez aussi bien de la responsabilité médicale, de l'enseignement de la médecine, de lois, de réformes médicales, que des soins à domicile, de la santé des migrants, du devenir des amputés par artérite.

Et, suivant la tradition de votre famille, riche d'une vaste culture, vous vous intéressez aussi à l'histoire ou à l'éthique médicale. Vos études de 1965 sur la crucifixion, parues d'abord dans *La presse médicale*, ont tellement intéressé notre ami Jean Adhémar, conservateur en chef du Cabinet des Estampes, qu'elles ont été à la base de votre grand et bel article de 1967 de la *Gazette des Beaux-Arts*, article qui révèle votre façon de procéder à la fois scientifique, humaine et poétique.

Et puis voici un autre champ de recherches. Votre expérience d'Algérie vous a mis en contact avec le drame de la mort des cancéreux. Si vous n'avez pu rapporter d'Algérie vos archives précieuses, et les universitaires ici présents peuvent imaginer la cruauté de cette perte, il vous reste des souvenirs poignants auxquels s'ajoutent ceux de votre activité parisienne et ceux de votre très grande participation à la Société de thanatologie de langue française. Vous avez donc écrit des articles sur le problème de la mort, la controverse euthanasique, le médecin et le malade devant la mort, le tête-à-tête médecin-mourant, le médecin et le malade condamné, le droit de mourir, la mort retardée, la mort, son refus et son appel. Ces études et bien d'autres, vos communications à l'Académie de médecine ou à l'Académie des sciences morales et politiques sont à la base de ce livre *Thanatos* que vous avez publié en 1976. Il a été préfacé par Etienne Wolff, administrateur du Collège de France, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, présenté par ce dernier à ces Académies et couronné par l'Académie de médecine.

Ce livre bouleverse et nous devrions tous le méditer. Et puis il désole et il réconforte car vous parvenez à guérir un grand nombre de cas. Et puis vous n'êtes pas seulement le médecin, le savant, mais aussi l'ami de chacun de ceux que vous soignez. Vous nous mettez en présence de vérités épouvantables, mais vous nous apprenez comment rassurer, consoler, aider. Le Christ a dit : Aimez-vous les uns les autres ; doucement vous nous suggérez comment apporter notre amour aux vieillards, aux isolés, aux malades, à ceux pour qui, le soir étant venu, il faut passer sur l'autre rive.

Je viens vous dire notre gratitude pour cet ouvrage admirable, auau moment, Monsieur et cher Confrère, de vous céder la parole.

DISCOURS DE M. JACQUES BREHANT

La controverse euthanasique

Messieurs,

Lorsque je considère les titres de noblesse de votrs Compagnie et le peu dont je puisse me prévaloir pour y être admis, j'avoue que j'ai quelque peine à comprendre par quel concours de circonstance je me trouve à cette heure parmi vous, en train de prononcer mon remerciement. Quoi que je puisse dire d'ailleurs, ce remerciement ne sera jamais à la mesure de l'honneur que vous me faites. Laissez moi penser que je le dois, beaucoup plus qu'à mes mérites qui sont fort humbles, à la précieuse amitié du doyen Francis Tayeau, ainsi qu'à l'exquise urbanité du président François-Georges Pariset, mon élection étant le résultat d'un subtil amalgame — mais qui en serait surpris puisque c'est l'œuvre d'un biochimiste ? — d'une dialectique très persuasive du premier, d'une indulgence peu commune du second, et de la courtoisie de chacun d'entre vous, messieurs, une courtoisie qui me touche profondément.

Comment aussi, dans ce cadre prestigieux des Foyers du Grand-Théâtre, le sentiment que j'éprouve ne serait-il pas, avant tout, celui de l'humanité en songeant à toutes les grandes ombres à qui vous conféâtes en ce lieu le même honneur ? Le duc de la Force, Emile Henriot, André Maurois, mon regretté maître Louis Pasteur Vallery-Radot, Marcel Achard, et votre illustre François Mauriac, reçu à cette même place par le doyen son frère. Et je n'évoque présentement que les ombres, que quelques ombres.

Comment également ne songerais-je pas que c'est à la très jeune Académie de Bordeaux que Montesquieu réserva ses premières publications ? Le souci d'analyse précise dont l'auteur de *l'Esprit des lois* allait faire preuve par la suite pour l'étude des comportements sociaux avec la subtilité qui consacra son génie, puis-je me permettre de rappeler qu'il le mit d'abord au service de la science ? Un siècle avant que Claude Bernard vînt au monde, n'était-il pas comme lui convaincu de la valeur de la méthode expérimentale pour la compréhension et l'approche des phénomènes scientifiques ? Et n'est-ce pas en 1718 — votre Académie, monsieur le Président, avait six ans — qu'il y présenta son mémoire sur *La transparence des corps*, celle sur *L'écho*, celle sur *Le mouvement*, celle sur *Le flux et le reflux* ? Fais-je erreur, ou serait-ce le médecin qui, par un travers qui nous est coutumier, laisse passer le bout de l'oreille, si je crois que c'est également à votre illustre Compagnie que Montesquieu réserva la primeur de son étude sur *Les maladies rénales* ?

Je pense, Messieurs, que vous n'aurez guère de peine à admettre que c'est une entreprise quelque peu hasardée de prendre la parole en un lieu hanté par de telles ombres. Et que celui qui l'affronte a bien le droit de solliciter votre indulgence.

Pour prétendre à celle-ci, puis-je alors vous rappeler que mon enfance a été — oh ! je le confesse, assez marginalement ! — bordelaise ? Un frère de mon père, qui était notaire, avait une propriété, le Prieuré, à quelques kilomètres de votre ville, à Saint-Loubès, un charmant village où mon cousin germain, médecin, réside toujours.

Il était de tradition bien établie dans ma famille que mon frère et moi devions aller y passer les vacances de Pâques. Et comme nous avions beaucoup de joie à nous retrouver entre cousins et cousines, nous saisissions évidemment toutes les occasions pour recommencer et donc souvent Saint-Loubès nous voyait revenir. Il nous voyait même souvent revenir au moment des vendanges. Voilà ! Je crois que je viens de marquer un point. Je sens que je commence à acquérir quelques titres à votre estime. Il me semble que l'humilité qui m'étreignait profondément tout à l'heure commence à prendre un caractère... plus évanescents. Et je vais alors peut-être pouvoir entrer dans le vif de mon discours. (J'ai pensé que, venant d'un chirurgien, vous me permettriez cette expression.)

Je vais donc vous parler de l'euthanasie. Pourquoi parlerai-je de l'euthanasie ? Tout simplement parce que tout le monde en parle. Alors pourquoi pas moi ?

L'euthanasie est en effet un sujet sur lequel chacun a son mot à dire. Elle offre le meilleur thème qui soit aux conversations mondaines, elle fait l'objet de judicieuses réflexions de la part des sociologues, de prudentes remarques de la part des médecins, de doctes sentences de la part des moralistes, de prises de positions catégoriques de la part des théologiens, de belles envolées de la part des politiques. Mais en définitive, que ressort-il de tout cela la plupart du temps ? Beaucoup de banalités. Et si j'ai intitulé mon propos *La controverse euthanasique*, c'est parce qu'il m'apparaît qu'on n'en discute en général que sur un ton passionné. Il y a ceux qui sont « pour » et il y a ceux qui sont « contre ». Partisans et adversaires s'affrontent, et toujours sur un ton dogmatique. Alors, ce que je me propose de faire devant vous aujourd'hui, c'est de tenter de dépassionner le débat. Mais y parviendrai-je ?

Messieurs, je crains que devant une Compagnie comme la vôtre ce serait m'attarder sur un truisme de rappeler que l'euthanasie, au sens étymologique du mot, signifie la « bonne mort ». Et cependant, que de reproches n'a-t-on pas fait à Francis Bacon lorsqu'il a proposé à la fois le terme et la chose ?

La mort douce, la mort sans souffrance, si j'excepte les saints et les héros, n'est-ce pas un souhait commun à tous les hommes ? Alors, n'est-ce pas par une extension abusive du terme qu'on en fait aujourd'hui la mort donnée ?

Au départ, je pense donc que nous nous trouvons devant une imprécision terminologique. Le mot « euthanasie » ne signifie pas la même chose pour les uns et pour les autres. Et cette imprécision, qui est donc

à l'origine d'ordre sémantique, va par la suite entretenir une grande confusion dans les débats.

Francis Bacon, disais-je, fut l'objet de vives critiques lorsqu'il fit cette proposition.

Son bien-fondé, certes, est discutable, surtout si on la replace dans le contexte social qui favorisa le développement du puritanisme élisabéthain. Pourtant il me paraît juste, pour le respect que nous devons à sa mémoire, de rappeler qu'il la formula en termes mesurés, puisqu'il écrivit textuellement : « C'est la fonction du médecin d'adoucir les peines et les douleurs, non seulement lorsque cet adoucissement peut conduire à la guérison, mais lorsqu'il peut servir à procurer une mort calme et facile. » Il ajoutait : « Les médecins se font une sorte de scrupule et de religion de tourmenter le malade alors que la maladie est sans espoir, tandis qu'à mon avis ils devraient avoir assez d'habileté pour faciliter et adoucir de leurs propres mains les souffrances de l'agonie et de la mort. »

Qui, de nos jours, ne souscrirait à une telle proposition ? Cependant si modérée qu'elle fût, elle n'en pose pas moins la question fondamentale : l'homme a-t-il le droit, avec des mobiles humanitaires, d'agir de telle sorte que la vie de son prochain puisse être abrégée ? Et si oui, peut-on définir cette légitimité ?

Le judaïsme, avec le cinquième commandement du Décalogue : « Tu ne tueras point », avait prononcé l'interdit. Le christianisme fut aussi intransigeant que l'Ancien Testament et introduisit de surcroît la notion que les épreuves ayant valeur de salut, il n'était pas licite de les abréger. Pendant des siècles et des siècles, nos civilisations occidentales ont considéré comme intangible le concept que Dieu seul peut disposer de notre existence. A une époque de peu antérieure à Bacon, Ambroise Paré écrivait encore : « Dieu seul est maître de vie et de mort, de guérison et d'agonie, d'angoisse et de sérénité. »

Mais il ne faut pas oublier que dans cette Grèce qui fut la terre des philosophes et le berceau de notre propre culture, dans cette Grèce où, comme le suggère joliment Thierry Maulnier, nous sommes tous nés, Platon avait été autrement loin puisqu'il a tenu ces propos qui, de nos jours, l'eussent sans doute conduit sur les bancs de Nuremberg : « Tu établiras dans l'Etat une discipline et une jurisprudence se bornant à donner des soins aux citoyens sains de corps et d'âme. Quant à ceux qui ne sont pas sains, tu les laisseras mourir. »

C'est dans *La République* et non dans *Mein Kampf*, comme on pourrait le croire, qu'on peut lire ces lignes, et l'on a du mal à reconnaître le visage du disciple de Socrate dans les conseils qu'il donne en ces termes à Glaukon, son frère. Leur cynisme heurte profondément notre sensibilité. Quelque gêne que nous éprouvions à l'admettre de civilisations ou d'époques qui, dans l'ensemble, furent respectueuses de l'homme, nous devons constater que de tels courants de pensée purent néanmoins s'exprimer. A Sparte, l'exposition des débiles et des invalides était trouvée naturelle. Sur les bords du Gange, l'euthanasie avait un caractère rituel puisqu'on y conduisait les infirmes et qu'on les précipitait dans le fleuve après leur avoir empli la bouche de son limon sacré. A Cos,

dans l'île même d'Hippocrate, les vieillards étaient conviés à un festin au cours duquel l'ultime coupe était emplie de poison, et cette pratique était légale puisque c'est le Sénat qui en décidait ainsi.

Si l'on insère dans ce contexte historique la prise de position du philosophe anglais, si l'on ajoute que les idées avancées — si j'ose dire — de la Renaissance avaient introduit un grand relâchement dans les mœurs, on peut penser que cette proposition scandalisa alors peut-être moins que nous pouvons imaginer. D'ailleurs, avant lui, un religieux, Thomas More, également chancelier du royaume, n'avait-il pas demandé aux prêtres et aux magistrats d'exhorter à la mort les incurables « en raison de leur inutilité sociale » ? Cela ne l'empêcha point d'être canonisé. Il est vrai qu'il n'avait demandé qu'à ce qu'on les exhorter...

Si je fais état de ces attitudes et de ces propos — et je ne choisis là que quelques-uns des plus significants —, c'est parce que de telles idées, dès qu'elles eurent latitude de s'exprimer, montrent à l'évidence les deux pôles vers lesquels l'euthanasie peut s'orienter : ou éviter à l'agonisant, comme Bacon le proposait, la déchéance et les souffrances ; ou profiter de cette licence pour atteindre avec Platon des buts d'intérêt collectif. Il y a une singulière distinction à établir entre les premières motivations qui n'ont pour fin que l'individu et les secondes qui ont pour fin la société. Mais les frontières sont imprécises entre l'euthanasie agonique et l'euthanasie eugénique et leurs confins laissent place à bien des interprétations. Il est assez révélateur que l'on prenne toujours en exemple le cas du cancéreux incurable ou de l'agonisant qui meurt de malemort, mais a conservé sa lucidité. Ce ne sont, à vrai dire, que deux situations parmi d'autres. Quelle sera l'attitude à l'égard du dément ou de l'idiot, assurément moins affectés eux-mêmes que leur entourage par leur déchéance ? Ou du vieillard décrépi et cacochyme ? Sur quels critères se basera-t-on pour décider si les débiles et les malformés ont droit à leur place en ce monde ? Pour faire toucher du doigt à quel point l'euthanasie par pitié peut conduire à une autre beaucoup moins altruiste, je crois qu'il faut remettre en mémoire ce que disait Nietzsche lorsqu'il la réclamait « pour les parasites de la société, ces malades qui ont l'inconvenance (ce fut bien le mot employé) de vivre longtemps, qui végètent lâchement, ayant perdu le sens de l'avenir... »

Il m'a paru opportun de rappeler ces prises de position, alors que se font jour certains courants d'idées en faveur de l'euthanasie, dont je ne méconnais pas qu'ils sont inspirés par une idéologie généreuse. Généreuse mais utopique. Le danger de déviation n'est nullement chimérique ! Nietzsche est mort en 1900, et il n'a fallu qu'une trentaine d'années pour qu'une telle doctrine aboutisse aux prises de position politiques que l'on sait dans l'une des nations les plus civilisées du monde, une de celles dont les penseurs, les philosophes ont le plus grandement honoré l'humanité.

A l'heure où se multiplient ces appels soi-disant miséricordieux et où ils se font entendre par le truchement des plus éminentes personnalités scientifiques, il n'est pas superflu de rappeler que de telles options recèlent en elles le meilleur et le pire. Elles font entrevoir qu'à partir du moment où, par un biais quelconque, on les rendrait licites, il serait

extrêmement difficile de faire le départ entre ce qui serait précisément licite et ce qui ne le serait plus.

Or c'est quotidiennement que nous avons à nous poser des questions de cet ordre lorsque nous sommes au chevet des malades qui agonisent et qui, hélas, agonisent souvent douloureusement. Quel homme, messieurs, ne formule semblable requête ? Quel homme ne demande à être soustrait aux affres de la souffrance ou aux asservissements d'une vieillesse qui le diminue ? Quel malade, devant les dégradations de l'agonie, ne manifeste le souci de préserver l'image qu'il laissera de lui ? Quelle famille n'exprime ce désir, lorsque l'un des siens n'est plus en état de le faire lui-même ? Il s'agit bien là d'une situation de tous les jours, qui va mettre douloureusement en conflit dans le corps médical le respect intangible qu'il doit à la vie d'autrui et sa compassion.

Alors, je crois que c'est ici qu'il convient, pour la clarté de ce qui va suivre, de bien définir ce que l'on entend aujourd'hui par euthanasie, afin de faire cesser la confusion sémantique dont je parlais, et qui introduit tant de difficultés dans les débats.

Car sous le terme d'euthanasie, on regroupe de nos jours abusivement quatre ordres de faits très différents les uns des autres :

— On emploie quelquefois ce mot pour désigner, en premier lieu, l'apaisement des souffrances et des angoisses chez les agonisants par les antalgiques ou les analgésiques, par les somnifères ou les narcotiques, par les opiacés, les anxiolytiques, les neuroleptiques...

— On l'emploie également pour désigner l'interruption des procédés de survie lorsque la mort naturelle est artificiellement retardée, par exemple dans les comas. C'est là évidemment une situation tout à fait différente.

— En troisième lieu, on désigne naturellement sous ce terme la conduite qui consiste à procurer la mort par pitié, ou sur demande, mais de façon délibérée. C'est même actuellement son sens le plus usité. Mais encore faudrait-il distinguer si la demande émane d'un entourage bouleversé par les souffrances d'un être cher, alors le mot « pitié » peut effectivement prévaloir ; ou si cet entourage n'est pas davantage excédé par la déchéance du mourant et la lenteur de son agonie ; ou si l'appel vient du mourant lui-même, et ce pourra alors être l'appel tragique et pathétique d'un mourant épuisé ; ou s'il s'agit au contraire d'une demande qui aura été exprimée au préalable par un homme lucide, en toute connaissance de cause, après rédaction de ce que l'on a assez curieusement appelé un « testament de vie ».

— Ne voilà-t-il pas déjà bien des situations différentes pour être définies par un même mot ? Et pourtant, il me reste encore à évoquer une dernière forme d'euthanasie au demeurant la plus contestable. Une euthanasie moins franchement formulée, plus secrètement souhaitée, plus souterraine. Une euthanasie que *le consensus omnium* admet, me semble-t-il de façon assez hypocrite, puisqu'il n'est que d'entendre, à haute voix, chacun s'en défendre. Celle qui consisterait à supprimer ou à faciliter la suppression des malformés des handicapés majeurs, des arriérés mentaux, des mongoliens... Mais, ici, la question qui se posera est alors la suivante : où sont les frontières entre l'euthanasie et

l'eugénisme ? Qui saura les délinéer, sinon dans les principes, du moins dans les faits ?

A la vérité, nous voyons combien cette pauvre terminologie nous gêne. Le même mot rend singulièrement équivoque notre attitude devant la mort de notre prochain qui, selon les circonstances, pourra nous apparaître souhaitable ou répréhensible, acceptable ou franchement condamnable.

Il convient donc d'analyser successivement les différentes situations que nous venons d'évoquer.

**

Tout d'abord lorsqu'il s'agit d'apaiser les souffrances et les angoisses des mourants par les drogues que nous avons à notre disposition, il s'agit d'une situation où le mot « euthanasie » ne peut vraiment se justifier que si on lui conserve son sens étymologique. Mais puisque l'usage l'a dépossédé de ce sens, je trouve qu'il ne faut plus l'employer. Personnellement j'ai proposé celui de « médicothanasie », précisément pour distinguer, par l'emploi de termes voisins mais différents, deux situations qui sont différentes. D'autres parlent de « thérapeutique des souffrances terminales », d'autres encore de « déconnection ». Peu importe. L'essentiel est de ne pas utiliser celui d'euthanasie, qui cependant serait bon linguistiquement parlant. Il me semble que si l'on évitait ce mot, bien des controverses cesserait d'elles-mêmes. Je crois que seraient alors rares ceux qui ne souscriraient à la proposition d'assister les agonisants par tous les moyens possibles, en usant des drogues les plus puissantes, en leur donnant peu à peu la place de celles qui, hier encore, avaient une prétention curative. Hormis le cas des mourants qui, pour des raisons spirituelles, souhaitent qu'on ne leur dérobe pas leur mort — et il y en a plus qu'on ne le croit —, n'est-ce pas là une attitude qui est parfaitement légitime ? Sans doute l'excès des médicaments antalgiques comporte-t-il des inconvénients et le médecin ne les ignore pas. Mais n'est-ce pas la contrepartie de toutes les thérapeutiques efficaces ? Tant que le combat contre la mort garde une signification, c'est à lui d'apprécier les avantages et les risques de ce traitement combiné, celui de la maladie et celui de la douleur. Il en trouvera la justification au plus profond de la relation médecin-malade. Et c'est en conscience qu'il décidera de privilégier l'une ou l'autre de ses deux composantes. En bref, dans ces conjonctures, il s'agira pour lui de rechercher ce que je pourrais appeler une « situation de compromis ».

**

Envisageons maintenant la seconde hypothèse, c'est-à-dire l'attitude du médecin lorsque la mort naturelle est artificiellement retardée et qu'il a à décider de l'éventuelle interruption du maintien en survie.

En théorie, il ne devrait pas y avoir d'équivoque. Devant un malade qui est dans le coma, nous devons poursuivre les soins de réanimation tant que nous n'avons pas constaté les signes de la mort cérébrale (ce terme étant meilleur que celui de coma dépassé que l'on utilise quelque-

fois). Et nous devons débrancher dès lors que nous avons constaté ces signes de mort cérébrale.

Or nous avons des signes cliniques et biologiques de certitude qui nous permettent d'affirmer la mort cérébrale : l'aréflexie totale, la dilatation des pupilles, l'atonie musculaire et surtout la mutité de l'électrocorticogramme. Lorsqu'on a constaté ces signes, continuer l'oxygénation et l'assistance circulatoire, cela peut se faire et cela se fait, mais cela se fait sur un cadavre lorsqu'on désire, aux fins de prélèvement d'un organe, le mettre à l'abri de toute altération d'ordre ischémique et anoxique. Mais c'est là un problème très différent dans lequel je n'entrerai pas. Il ne s'agit plus d'un malade. Le décès a été constaté et certifié. Sur le plan clinique auquel je me confine, la conjoncture est tout autre. Nous sommes là pour prolonger la vie, non l'agonie. Notre rôle, en tant que clinicien, n'est pas de maintenir en vie des cellules, des organes, des tissus, mais un individu, une personne, un être qui ne saurait être réduit à sa dimension biologique.

Eh bien, je ne le nierai pas, il est incontestable que des excès ont été commis en ce sens. Nous avons assisté à des escalades thérapeutiques dont nous avons bien vu qu'elles ne conduisaient qu'à l'impasse. Et l'on nous a, non sans raison, reproché d'imposer aux malades de mourir à notre heure et non à la leur. Je reconnais que certaines survies ont présenté un caractère quelque peu dérisoire.

C'est qu'il faudrait, lorsqu'il s'agit de décider l'arrêt d'une réanimation, que n'interviennent pas d'autres données que les données médicales. Le débat devrait demeurer un débat de stricte conscience. Mais est-ce toujours possible ? Sans qu'il soit besoin d'évoquer des cas précis — chacun les a en mémoire — il est des circonstances où des données politiques peuvent jouer, dont il sera pratiquement difficile à l'équipe médicale de ne pas tenir compte. C'est sans doute regrettable. Reste à savoir s'il est possible, autrement qu'en théorie, de s'en affranchir.

Est-il aussi fâcheux que l'équipe médicale ait à tenir compte des données d'ordre économique ? Ici, je ne le crois pas. Car nous appartenons à une société dont chacun des membres est solidaire des autres. Si la vie a son prix pour les individus, elle l'a aussi pour les collectivités, et ce que l'on consacre à certaines tâches n'est pas disponible pour d'autres. Le caractère très dispendieux de ces techniques fait que leur application doit rester socialement utile. Il serait certes souhaitable que le médecin soit délivré de cette préoccupation car il est placé là devant un problème politique, faisant intervenir des options budgétaires, qu'il n'a pas qualité, en tant que tel, pour résoudre. Mais il n'a pas intérêt non plus à rester à l'écart de choix qui se feraient alors sans lui, et je crois qu'il est bon, je crois qu'il est sage qu'il s'ouvre à ces notions « d'éthique médicale collective », certes nouvelles pour lui, mais qui occuperont une place de plus en plus grande dans le contexte social où il exercera demain.

Voici par conséquent les données théoriques qui doivent orienter la ligne de conduite du médecin. Si nous prenons le cas le plus fréquent, celui du blessé qui est dans le coma après un accident de la route, vous voyez qu'elles requièrent de sa part une exactitude très rigoureuse dans

l'appréciation de la situation médicale — en particulier neurologique — et une très grande pondération dans le jugement en ce qui concerne les répercussions économiques de ses décisions. Vous reconnaîtrez que c'est beaucoup demander à un homme, à un homme isolé, surtout dans les conditions d'improvisation d'une urgence.

Car, et je crois qu'il faut insister sur ce point, la grande difficulté tient au fait que souvent, très souvent, quand on prend la décision de réanimer, on ne sait pas quelle sera l'issue. On pare au plus pressé. Ce n'est pas le moment de faire un bilan. On cherche à sauver une vie c'est le seul objectif. On verra après. Et quand peu à peu la situation se décante, il est trop tard pour reculer. N'oublions pas que c'est dans l'ambulance que le blessé aura été mis en respiration assistée. Arrivé au centre de soins intensifs, il restera sous respirateur, le contraire ne serait pas pensable. Et ce n'est pas dans les jours, c'est dans les semaines qui suivront que sortant peu à peu de son coma, les séquelles pourront être appréciées, que le bilan neurologique pourra être fait. Ce bilan pourra quelquefois être lamentable, je le reconnais et on nous dira, que notre « acharnement thérapeutique » comme on dit, aura été stupide. Peut-être. Mais dans le même laps de temps combien de blessés, combien d'accidentés auront été sauvés... Et que nous dirait-on si nous ne l'avions pas fait ?

Mais, dans de telles conjonctures, et lorsque l'on est amené à prendre une décision d'arrêt de réanimation, c'est par une extension abusive du terme que l'on parle encore d'euthanasie. Il s'agit en fait d'une décision de renoncement thérapeutique. Pour avoir des conséquences plus immédiates, plus tangibles que d'autres que nous sommes amenés à prendre, elle n'est cependant pas d'une nature essentiellement différente en son principe.

**

La troisième forme d'euthanasie, celle qui consiste à procurer la mort par pitié ou sur demande, mais de façon délibérée, est celle qui répond actuellement à la définition la plus usitée du terme.

Il y a lieu, je l'ai dit, de distinguer si l'appel est celui, tragique, d'un mourant épuisé ou si la demande émane d'un entourage bouleversé par les souffrances d'un être cher. Dans ces deux cas, le mot « pitié » peut parfaitement se justifier. Toutefois, lorsque c'est l'entourage qui intervient, il convient d'être assuré qu'il n'est pas davantage excédé par la déchéance du moribond, par la lenteur d'une agonie qui peut durer des semaines, voire des mois. Et lorsque c'est le mourant qui souhaite en finir, comment être certain qu'il ne traverse pas une phase dépressive, dont nous savons bien qu'elle peut être passagère, dont l'expérience nous apprend que n'importe quelle thérapeutique psycho-analeptique viendra facilement à bout et que le déprimé verra ensuite l'avenir tout autrement ? Qu'il reprendra goût à la vie... La morale de la fable « La mort et le bûcheron » n'est-elle pas d'une vérité éternelle ? Finalement la supplique : « Docteur, je vous en prie,achevez-moi ! » ne signifie-t-elle pas : « Docteur, je vous en prie, faites que je ne souffre plus... » ?

Et c'est en ce sens que les fameux « testaments de vie », dont on parle beaucoup depuis quelque temps, me paraissent dangereux. Ils peuvent certes avoir été rédigés lucidement, en toute connaissance de cause. Mais ils peuvent l'avoir été aussi lorsqu'on « broie du noir ». Et surtout ils présentent le risque de pouvoir être exploités par une famille qui n'est pas toujours désintéressée et qui pourrait éventuellement s'en prévaloir. Comment être assuré que, lors de la rédaction de tels documents, le consentement serait toujours parfaitement libre, même sous garantie de témoins ? Souvenons-nous de *La Rabouilleuse...*

Je ne m'attarderai guère sur la quatrième forme d'euthanasie, celle qui consisterait à supprimer ou à faciliter la suppression des malformés, des grands handicapés, des arriérés mentaux. Ici, nous nous orientons dans la voie de l'eugénisme, et je pense que personne ne peut accepter une controverse qui s'engagerait sur ce thème.

Et cependant, en cas de malformation grave ou de risques irréversibles d'arriération mentale, il y a des cas où le médecin peut être conduit à prendre des décisions qui engagent gravement sa responsabilité morale. Je voudrais très sommairement les évoquer. C'est lorsqu'il a à décider de la survie des grands prématurés ou des nouveau-nés au cerveau profondément lésé. Dans ces cas, les extraordinaires exploits techniques qui sont à sa portée dans le domaine de la réanimation néo-natale doivent-ils lui faire méconnaître les échecs auxquels ils peuvent aboutir sur le plan humanitaire ? Je crois que ce sont les conjonctures les plus crucifiantes auxquelles la profession médicale ait à être confrontée et où nous devons prendre nos décisions dans le moindre temps de réflexion et de la façon la plus solitaire. Il en est de même dans l'éventualité d'importantes malformations à la naissance. Pouvons-nous alors être dispensés de mettre en jeu ce que l'on est convenu d'appeler les « moyens extraordinaires » de réanimation ? A la vérité, jamais la marge n'est aussi étroite entre une abstention de réanimation à laquelle nous pouvons sans doute adhérer, et le geste que l'on attend parfois désespérément de nous, mais auquel nous ne pouvons pas consentir.

Alors, nous en venons à la question d'une brûlante actualité : de tout cela, peut-on légiférer, comme d'aucuns le souhaiteraient ?

Dans la plupart des pays, l'euthanasie est assimilée à l'homicide et les textes jurisprudentiels sont en général discrets à son sujet. Presque partout, ils se bornent à préciser que le consentement de la victime ne saurait le justifier. Certains s'en scandalisent. D'autres pensent que c'est bien.

Sans goût particulier pour le paradoxe, je me rangerais plutôt parmi ceux qui pensent qu'une jurisprudence n'est pas forcément mauvaise s'il lui manque quelques points sur les i et je transposerais volontiers au plan qui nous occupe la boutade que lança un jour Talleyrand à Roederer lorsqu'il lui dit qu'il convenait qu'une Constitution soit obscure...

Que la jurisprudence soit sévère au niveau de la doctrine n'oblige pas, en effet, à l'être dans son application.

La pureté du mobile ne constitue pas en soi une excuse absolutoire, mais elle est en fait reconnue comme telle dans la plupart des sentences.

Condamner le principe, témoigner de l'indulgence pour les situations particulières, absoudre les cas les plus justifiés, c'est ainsi que les tribunaux se sont presque toujours et partout prononcés.

Notre législation aboutit au fait qu'en accomplissant un geste qui est proscrit, celui qui l'exécute prend un risque. Je crois que cette notion de risque est salutaire, compte tenu qu'il est faible dans toutes les affaires où la conscience des juges se refuse en général à condamner la seule compassion.

Finalement il me paraît sage que soit affirmé le principe de l'interdit, quitte à avoir la générosité d'absoudre.

Nous vivons à une époque de transformation, presque de mutation de nos sociétés. Jamais ne s'est tant affirmée la prévalence du matériel sur le spirituel. Jamais l'homme n'a aspiré à autant d'ouverture dans l'octroi des libertés. En d'autres domaines que celui de l'euthanasie — celui de la contraception et de l'avortement par exemple —, l'évolution constatée en ce sens est plus que significative de cette tendance.

Les campagnes en faveur de l'euthanasie se profilent sur cette toile de fond. Elles s'inscrivent dans un vaste courant d'idées altruistes et représentent l'une des dernières causes à défendre pour la conquête des droits de l'homme.

On peut par ailleurs constater que, presque partout dans le monde, les lois s'alignent désormais sur les courants d'opinion au lieu de les contenir. Helvétius n'avait pas tort lorsqu'il disait que les lois doivent leur force aux mœurs. Mais cynique ou désabusée, cette observation n'en est que plus inquiétante lorsqu'on la fait sur le plan qui nous occupe, et à une époque où les techniques médicales permettent l'homicide sans douleur, sans angoisse et sans violence, je serais tenté de dire l'homicide « idéal ».

C'est dans ce contexte que se situent les prises de position en faveur d'une révision de la législation. Il est évident qu'une tolérance qui se traduirait en fait par l'octroi de droits aussi exorbitants nécessiterait une profonde modification de la nôtre, puisque le Code pénal français précise que le consentement de la victime ne peut ni justifier un meurtre, ni excuser son auteur. Mais la question qu'on doit se poser est celle-ci : jusqu'où pourrait aller cette tolérance et comment parviendrait-on à la définir ?

Se refuser à ce que la souffrance et la déchéance ne soient plus la conséquence inéluctable d'un destin qu'il faut subir est en soi légitime. Ce n'est pas pour autant reconnaître que le souci de la compassion puisse dispenser de toute autre interrogation d'ordre éthique.

Tant que le médecin peut agir librement, en accord avec sa conscience, je crois qu'il est préférable de lui éviter une codification astreignante qui serait au demeurant bien difficile à formuler.

Dans le conflit de devoirs où il se trouve, devoir de respecter la vie et devoir de pitié, on pourra longtemps épiloguer pour savoir lequel des deux sauvegarde le mieux la dignité humaine.

Qu'il s'agisse d'arrêt de réanimation ou d'assistance à agonisant, c'est son honneur que la décision soit laissée à sa seule appréciation, sans qu'il soit nécessaire d'interdire ou de permettre. Mais il n'est pas de domaine où le caractère libéral de sa profession demande à être autant défendu.

Cependant, s'il est bon que nous puissions prendre seuls nos décisions dans le secret de notre conscience, il est en retour normal que nous ayons à les justifier et je comprends mal que certains de mes confrères s'en montrent inquiets. Je crois que de voir ces décisions soumises à l'appréciation d'autres consciences que les nôtres, des consciences d'hommes également libres, est au contraire le corollaire nécessaire des responsabilités que nous revendiquons.

Alors, il me semble que la législation actuelle n'est pas si mauvaise que certains le prétendent. Et si quelques-uns — qui parlent ordinairement haut et fort — manifestent le désir qu'on la modifie, il ne m'apparaît pas que, du côté de la Chancellerie, l'on manifeste autant d'empressement. Vaut-il mieux ou non s'en tenir à des obligations d'ordre juridique ou d'ordre déontologique ? Tel est le fond du débat.

Je ne me déroberai pas à la question et ce sera par là que j'en terminerai. Et je dirai que, pour moi, toute licence qui serait introduite dans le sens d'un assouplissement de la législation, outre qu'elle irait à l'encontre de traditions immémoriales, me semblerait dangereuse, même assortie de toutes les règles de prudence dont on ne manquerait pas de l'entourer. Je craindrais qu'elle ne conduise peu à peu à la dégradation d'une éthique. Je craindrais qu'elle ne rende équivoque l'image du médecin auprès des malades. Je craindrais qu'elle introduise de l'ambiguïté dans ses règles professionnelles. Je redouterais qu'en officialisant un droit qui serait au minimum celui de cesser les soins, on n'incite d'une façon générale à des attitudes de démission. A l'extrême, je redouterais même qu'elle ne puisse favoriser le suicide secondé. Je songe aussi au danger qu'il y aurait à conférer au médecin une infaillibilité dont il est malheureusement loin. Et puis, je songe également que, peu à peu, de telles attitudes ne pourraient que conduire à des prises de position comparables dans bien des cas tout aussi crucifiants pour les familles, tels ceux que posent les états de démentie et d'arriération mentale ou les graves handicaps. Légitimer ces situations douloureuses conduirait alors à introduire par le biais l'euthanasie pour raisons sociales, voire socio-économiques, que l'histoire a déjà connues. Je crois que personne ne souhaite la résurgence de pareilles doctrines. « Ce qui commence dans le mal, a dit Shakespeare, s'affermi par le mal. »

SÉANCE PUBLIQUE DE FIN D'ANNÉE

tenue dans l'amphithéâtre Duguit de la Faculté de Droit
le 22 décembre 1977

Présidence de M. François-Georges PARISSET

DISCOURS DU PRESIDENT

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan d'une année très remplie. Alors qu'en janvier l'Académie, pour la première fois depuis longtemps, avait atteint la totalité de son effectif, elle a été particulièrement éprouvée par la disparition presque coup sur coup de deux doyens honoraires de l'Université, qui nous ont toujours donné le sentiment d'une amitié véritable accordée sans réticence.

D'abord M. Garrigou-Lagrange, doyen de la Faculté de droit, auteur de nombreuses communications, auditeur assidu de nos séances, participant volontiers à nos entretiens, attentif et lucide ; sa parole mesurée, ses propos savants, son esprit de conciliation apportaient la lumière et la sérénité et laissaient deviner une âme éprise de l'idéal le plus élevé. Il venait à peine de quitter une de ses filles religieuses et il allait voir un fils religieux quand il a été tué sur le coup dans un accident de la route. Fin aussi inattendue pour M. Loiseau, doyen de la Faculté des lettres, foudroyé dans son jardin fleuri par une belle matinée de printemps. M. Loiseau avait aussi présenté des communications et aimé intervenir dans nos entretiens, courtois, racé, discret, sans indifférence ; ses propos souvent teintés d'humour, son sourire spirituel, sa bonté, tout faisait de lui également l'universitaire de grande classe. Nos doyens (leurs familles le savent bien) laissent un souvenir vivant à moi, qui dois tant à leur amitié, comme à nous tous.

Plus récente, la disparition de Jean Rostand, de l'Académie française, membre associé de notre Académie. M. Etienne Wolff, de l'Académie française, a loué ce savant un peu franc-tireur qui se lançait

dans les expériences les plus hardies et fructueuses, ce vulgarisateur de génie, qui a su faire connaître la biologie moderne, cet agnostique, mais croyant dans l'homme, dans la science, confiant dans l'avenir.

M. Loiseau venait de traduire le dernier livre de son ami M. Shackleton et il se disposait à traduire celui d'un autre professeur anglais M. Doyle,

Sur la proposition de M. Paul, l'Académie vient d'admettre comme membre correspondant M. Doyle et, sur celle de M. Higounet, M. Gieysztor, professeur à l'Université de Varsovie, dont un autre professeur est aussi notre correspondant, à savoir notre ami Stanislas Lorentz.

L'Académie a reçu un nouveau membre associé non résidant lors de la séance solennelle de mai dans les Foyers du Grand-Théâtre en la personne du professeur Jacques Bréhant, membre de l'Académie de chirurgie et de l'Académie des sciences morales et politiques. J'ai eu l'honneur d'accueillir en votre nom M. Bréhant, qui a été doyen de la Faculté de médecine d'Alger, qui est un spécialiste du cancer et qui s'est penché sur la problème de la mort dans des articles et un livre admirable. M. Bréhant a choisi de parler dans son discours de réception de l'euthanasie. L'euthanasie, la bonne mort, n'est pas comprise de la même façon selon les pays, les époques, les milieux. M. Bréhant se préoccupe de l'attitude du médecin devant le malade qu'il sait condamné et il affirme qu'il faut le soigner, même quand il est dans le coma, jusqu'à la certitude de la mort cérébrale. Et si le malade conscient réclame la mort, sa supplique ne doit pas être entendue, car dans le fond il souhaite peut-être une survie même temporaire. Cette conférence, prononcée avec gravité et conviction, a profondément remué l'auditoire.

La plus grande partie de cet exposé sera consacrée aux communications présentées quinzaine après quinzaine le jeudi et qui sont toujours suivies d'entretiens animés, et ce n'est pas le moindre charme de l'activité de notre Académie.

En janvier, à la première séance à laquelle assistait M. Jean d'Ormesson, membre de l'Académie française. M. Duru, architecte honoraire des Bâtiments de France. a comparé, diapositives à l'appui, les procédés respectifs de construction dans la Mésopotamie antique et dans les qasbas du Sud marocain.

Ces qasbas, châteaux forts étranges surgis d'une autre époque, devant le voyageur qui parcourt la steppe, sont construites en pisé, mais suivant des techniques différentes de celles de l'Asie antérieure. Elles ne durent guère plus d'un siècle et l'on assiste aujourd'hui, malheureusement, à la disparition d'un capital historique d'art, de finesse et d'harmonie tout à fait original.

Puis M. Henri Bordes a détaillé les cheminements d'une composition musicale, où tous les aspects de l'être s'accordent, âme et corps, et il a pris pour exemple une charmante comédie musicale dont il est l'auteur. Il lui a donné le titre : Amour, Golf et Harmonie. Il l'a enrichie de péripéties variées et lui a donné une conclusion heureuse. Au cours des conversations qui ont suivi, M. Paul a rappelé que l'Académie avait jadis écouté des pièces et des poésies écrites par ses membres.

Plusieurs académiciens ont exprimé le vœu que la comédie soit représentée parmi nous.

Le 10 février, M. Chapon nous a demandé ce qu'il faut penser du scepticisme de Montaigne, dans une séance à laquelle assistaient deux membres associés de l'Académie, M. Desgraves, inspecteur général des Bibliothèques, et M. Shackleton, professeur à l'Université d'Oxford. M. Chapon a relevé que la formule « Que sais-je » paraît dans une édition tardive des *Essais*. Le scepticisme s'applique pour Montaigne seulement aux aspects mouvants des êtres et des choses et, admettant les différences avec curiosité et bienveillance, il s'oppose aux exclusives, à l'intolérance, au fanatisme. A entendre cette généreuse communication, on sentait bien que l'auteur nous délivrait un message personnel.

Le même mois, notre Correspondant du Liban, le docteur Feghali, qui est aussi un homme de lettres, nous a brossé un tableau coloré, nourri de détails pittoresques, des avatars de la médecine du Proche-Orient, depuis 4000 ans jusqu'à notre époque, chaque période apportant ses règles et ses secrets, mais toujours avec plus de rigueur scientifique, jusqu'à l'époque contemporaine où, dans le Liban par exemple, elle a été tournée vers la France, avec un enseignement en français, des maîtres français. Et il a terminé son exposé en souhaitant que cet état de choses se rétablisse.

En mars, M. Duthuron nous a parlé de François Mauriac et de la musique, témoin de son âme. En s'appuyant sur des textes frappants il nous a donné une démonstration impeccable de l'évolution de l'écrivain. Mauriac n'ignorait pas la musique, et sa mère, qui avait une jolie voix, interprétait Schubert ou Gounod. Mais il est devenu un ami de la musique grâce à Mozart, dont la pureté est pour lui celle de l'innocence et de l'enfance. Et puis la musique nous domine toujours, car rien n'empêchera qu'elle s'étende entre nous et la mort.

Ensuite, M. Jacques Paul, dans un exposé entraînant, a évoqué trois membres de l'Académie, tous ingénieurs des Ponts et Chaussées, et qui ont donné leur nom à des voies bordelaises. Teulère, mort en 1824, achève par exemple le phare de Cordouan et améliore son éclairage. Deschamps mort en 1843, construit le Pont de pierre et les entrepôts Laîné, présente des projets de dessèchement des Landes, édifie le théâtre de Liège ou l'hospice du Mont-Saint-Bernard. Son gendre Billaudel, mort en 1851, construit plusieurs ponts de la région et a joué un rôle politique comme conseiller municipal, député à la Constituante, maire de Bordeaux en 1848.

Le 21 avril, M. Dufourg mène tambour battant un exposé sur une partie de l'histoire du régiment de Beauvaisis, créé en 1681 et lancé en pleine guerre de 1688 à 1715 : combat sur le Rhin, siège de Turin, défense de Toulon ou de Lille, prise de Barcelone. Et, derrière ces guerres sanglantes, c'est le rappel de la détresse de la France en cette triste fin de règne.

Voilà, dite avec brio et émotion, et résumée trop vite ici l'histoire d'une de ces troupes intrépides qui ont sauvé la France aux abois.

Le 12 mai, M. Jean Secret, président de la Société historique et archéologique du Périgord, membre correspondant de notre Académie, nous a entretenus des relations de Stendhal avec les Daru, son oncle Daru qui l'a protégé, ses cousins germains et surtout Martial : il fait campagne avec lui en Allemagne ; il va le voir à deux reprises à Rome quand il en est devenu intendant et dirige des fouilles et des restaurations. Or Martial Daru a épousé une descendante d'un maire de Périgueux, qui est surnommée Chancenie dans sa famille, à cause d'une propriété de ce nom qu'elle possède en Périgord, et c'est par ce détour imprévu que notre Sud-Ouest rencontre Stendhal.

En mai encore, le médecin général Siffre rappelle, à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, la personnalité de Robert Picqué dont l'hôpital militaire porte le nom. Elève de l'Ecole du service de santé de Lyon, devenu agrégé du Val-de-Grâce, il enseigne cinq ans au Val-de-Grâce, puis reçu en 1913 au concours de l'agrégation de médecine il devient professeur à notre Université et il reprend son poste à Bordeaux après 1918. Robert Picqué a été l'inventeur de l'aviation militaire ; il l'a organisée, mais en 1927, au cours d'une mission, l'avion pris dans la tempête s'écrase. MM. Dufourg et Laumonier, qui ont été les élèves de Robert Picqué, ont contribué à le rendre plus proche par diverses anecdotes, en présence de M. Garrido-Malo, doyen de la Faculté de médecine de Lima.

Le 16 juin, M. Jacques Dormoy a fait revivre avec sa verve habituelle la Louisiane où il a récemment séjourné, La Nouvelle-Orléans avec son quartier français, le Vieux-Carré, dont les rues portent des noms français (rue de Bordeaux), la nouvelle ville, le Mississippi appelé autrefois le fleuve Colbert par Cavelier de la Salle lorsqu'il a pris possession de la Louisiane en l'honneur de Louis XIV. Mais le Premier Consul a cédé le pays aux Etats-Unis en 1803. Il subsiste toutefois des lieux-dits français, et des Français chassés de la Nouvelle-France et installés en Acadie, sont les ancêtres de 400 000 Acadiens ou Cajuns. Peut-on compter sur eux pour ranimer l'influence française ?

Le 30 juin, le doyen Papy, alerte et fougueux à son habitude, nous a parlé des Gavaches. Il fallait être géographe et historien, il fallait avoir été sur place pour nous préciser l'aventure de ces Français de langue d'oïl qui se sont infiltrés jadis dans le pays de langue d'oc, en Agenais, Périgord, Saintonge, Blayais, et ces flots linguistiques avec l'accent, une façon de s'exprimer, des sentences, subsistent encore, mais pour combien de temps ?

A la rentrée, le 13 octobre, M. Gaguik, professeur à l'Université de Téhéran et Correspondant de notre Académie, a montré comment en peu d'années, par la volonté du souverain qui a défini en huit points les principes d'une révolution blanche, l'Iran est devenu un pays moderne, avec une capitale de cinq millions d'habitants, le premier port pétrolier du monde, de nouvelles industries et voies de communication, une utilisation raisonnée de l'eau pour mettre en valeur les terres, la distribution de terres. Au point de vue social et culturel, suppression de la polygamie, création de la Sécurité sociale, sections médicales ambulantes, instruction poussée à tous les niveaux, l'Etat fournissant

les repas aux écoliers. Cet exposé enthousiaste, prononcé dans un français impeccable, a donné l'occasion d'insister sur l'amitié et les relations franco-iraniennes. Sait-on qu'il y a à Téhéran dix mille Français !

Devenus voyageurs, nous avons été guidés le 27 octobre par le président Delmas en Côte-d'Ivoire dont l'essor est étonnant avec une capitale d'un million d'habitants, avec le progrès de son agriculture, par exemple le café (troisième production mondiale), l'ananas (production décuplée en quinze ans). Et ce pays, qui est à la tête de l'économie africaine, travaille sans heurt, sans dictature, en amitié avec la France.

Le 10 novembre, nous sommes passés en Scandinavie. M. Buisson, professeur à l'Université de Hambourg, docteur honoris causa de notre Université et Correspondant de notre Académie, a étudié, parmi les menhirs sculptés de l'île de Gotland, le plus beau, celui qui a été trouvé dans le sous-sol de l'église d'Ardre et qui date du VIII^e siècle. En s'aidant de diapositives, en se basant sur des textes anciens, il a déchiffré ces sculptures étranges, et par exemple a reconnu le Walhalla et le dieu Odin sur son cheval à huit pattes. Ainsi, alors que la France est déjà chrétienne, Gotland est encore sous l'emprise des dieux germaniques. La Scandinavie ne sera vraiment acquise au Christ qu'au XV^e siècle avec la Réforme.

Nous revenons en France quand le professeur Hubrecht, avec autant de science que d'élégance, nous fait revivre Sedan au début du XVII^e siècle, au temps de ses deux princes de Bouillon, père et frère du Duc de Turenne. Des ordonnances nombreuses, un système législatif et judiciaire modernes, une Chambre de l'Edit qui décide sans appel et sans frais, la liberté des sujets, en contraste avec le servage qui subsiste de l'autre côté de la Meuse, une Académie des Exercices, une Ecole qui devient une Académie puis une Université avec des maîtres éminents, des discussions en français le vendredi. Et dans cette petite Genève, havre de refuge pour les persécutés, une liberté de conscience qui vaut pour toutes les confessions. Au total, l'amorce de l'Etat moderne.

Le 8 décembre, M. le professeur Brèthe de la Gressaye a étudié les relations de la nature humaine et du droit ; je serai très bref, car l'Académie a été tellement frappée par l'ampleur des vues de la communication et la complexité des problèmes présentés qu'elle a décidé de consacrer une séance spéciale en mars pour s'en entretenir.

Enfin, dans un instant, vous allez entendre le professeur Dupuy nous parler de Tarde.

Cette énumération vous a donné une idée de l'activité de l'Académie. Elle n'a pas été moindre qu'en 1976, à preuve les Actes récemment parus, avec des innovations dont M. Paul est l'initiateur. Ces Actes, qui forment le tome I d'une nouvelle série, ont une belle couverture blanche glacée où paraît nettement la médaille de Montesquieu. On y trouve un tableau des bienfaiteurs qui nous aident pour nos publications. Et l'on y voit aussi trois photographies de notre nouvelle installation depuis janvier dans un hôtel du XIX^e siècle, réplique de l'Hôtel de Lisleferme de 1770 devenu le Muséum. Dans cet Hôtel des Sociétés Savantes, nous dis-

posons de salons qui donnent sur le Jardin public et qui ont une décoration à l'instar du XVIII^e siècle. J'exprime ici notre gratitude à la Ville qui, avec générosité, a aidé à notre installation, comme à M. Duru qui n'a rien négligé : aménagement, peinture, menuiserie, lustrerie, présentation de trésors légués peu à peu ; tandis que le général Siffre classait nos archives, et M. Paul notre bibliothèque. Nos réunions du mardi et du jeudi auxquelles se joignait notre cher secrétaire perpétuel, surgissant tout à coup, alerte, souriant, efficace, resteront un des meilleurs souvenirs de cette année.

Le résultat est beau. Lorsque l'inauguration officielle aura lieu sous l'égide de notre maire, il faudra que nos amis puissent admirer ce que nous avons fait. Il faudra qu'ils puissent entendre les exposés — le président Laumonier l'avait déjà souhaité — et la chose sera plus facile puisque nous disposerons d'une assez grande salle de conférences commune aux diverses sociétés.

Il est vrai que notre vie, nos journées, nos années, se passent à aller d'un groupe à l'autre. L'Académie, elle aussi, est un groupe et dans quelques instants nous allons nous disperser. Mais elle constitue aussi une entité supérieure à nous tous pris séparément. Elle nous dépasse. Elle était l'Académie Royale. Elle est l'Académie Nationale. Elle sera toujours un signe d'une ville ouverte au vaste monde, et nous sommes reconnaissants à notre maire qui l'a bien compris.